

-----  
SERVICE DE COOPERATION .-

Paris le 17 mars 1961

N° 9/ST

N O T E

à Messieurs les Chefs de Services  
et Missions Statistiques.

- -

O B J E T : Enquête permanente d'Etat-civil (Etat-civil itinérant).

L'attention a été attirée maintes fois(1) sur l'intérêt que présente le prolongement de toute enquête démographique réalisée en Afrique, par une observation permanente des faits de l'état-civil au moyen d'une enquête permanente d'Etat-Civil itinérant.

L'expérience vient récemment de montrer que certaines difficultés pouvaient se présenter pour le financement de cette opération : et ce malgré l'accueil généralement favorable des Services du Secrétariat d'Etat à la Communauté, du fait que le Gouvernement local peut hésiter/ou même renoncer à la faire pour ne pas nuire à l'acceptation d'autres demandes jugées prioritaires.

/à en présenter la demande

Il conviendrait dans ces conditions, de considérer dorénavant que l'enquête démographique et l'Etat-Civil itinérant constituent en réalité un ensemble unique d'opérations qu'il est par conséquent dommage d'envisager isolément. Les budgets devraient donc en être présentés simultanément, de même que le planning général. Voici à titre indicatif, la demande qui a été faite récemment pour l'organisation d'un état civil itinérant au Gabon.

.../...

-----  
(1) voir en particulier les notes 215/ST1 du 11 février 60  
et 387/ST1 du 2 mars 1961

Dans le cas des enquêtes démographiques actuellement en cours ou déjà financées, le plus simple paraît être de présenter le plus tôt possible la demande correspondante à titre de complément de l'opération initiale.

Le Chef du Service  
de Coopération

A. FICATIER

## A N N E X E

### PRESENTATION DE L'OPERATION AU GABON

#### Etat-civil itinérant.-

La documentation rassemblée à l'occasion de ces deux opérations doit normalement permettre de décrire la situation démographique du Gabon au moment même de leur réalisation. Cependant, outre que cette situation peut ne pas correspondre à son niveau d'ensemble (ou moyen), les données relatives aux naissances et aux décès proviennent forcément d'interrogatoires rétrospectifs et non d'observations directes. Elles demeurent donc et ce malgré tout le soin pris pour en assurer une détermination précise et correcte, sujettes à caution.

Pour toutes ces raisons, il serait particulièrement intéressant de compléter les investigations précédentes par une observation permanente des naissances et des décès. Celle-ci pourrait se dérouler dans les conditions prévues par la note ci-jointe sur l'état civil itinérant, pourrait débiter immédiatement à l'issue de l'enquête démographique et concerner les villages mêmes soumis à cette enquête.

Je vous serais donc obligé, au cas où cette opération recueillerait votre agrément de bien vouloir prévoir la demande des crédits correspondant à cette nouvelle enquête aux organismes compétents.



## ETAT CIVIL ITINERANT

A l'issue de l'enquête, un certain nombre d'agents seront conservés dans chaque secteur, parmi les contrôleurs et agents d'enquête qui se seront révélés les meilleurs. Ils seront utilisés à effectuer une enquête permanente d'observation des naissances et des décès, enquête habituellement dénommée ETAT CIVIL ITINERANT.

### Organisation du travail -

Le travail de ces agents "d'état civil itinérant" consiste à visiter périodiquement un échantillon de villages et de se renseigner, à l'occasion de chacune de ces visites, sur les naissances et décès qui se produisent parmi la population des villages en question depuis leur dernier passage.

Chaque agent disposera des documents suivants, dont les modèles sont reproduits en annexe :

- 1 Cahier de visite, sur lequel seront notés les différents passages effectués dans les villages soumis à l'observation,
- 1 Cahier d'enregistrement des Naissances et 1 Cahier d'enregistrement des Décès, sur lesquels seront notés les renseignements concernant chaque événement.

Les villages soumis à l'observation seront ceux dans lesquels a été effectué l'enquête démographique (1). Lorsqu'une fraction seulement de leur population avait été l'objet de l'enquête, l'observation des naissances et des décès portera néanmoins sur la totalité des habitants, les résultats obtenus étant simplement pondérés ~~xxxxx~~ après-coup par la dite fraction.

Dans le cas des centres urbains, l'échantillon devra correspondre à un nombre entier de quartiers afin de faciliter la détermination des personnes soumises à l'observation.

Pour les chantiers, le même système sera adopté : observation d'un nombre entier de ceux-ci (le 1/5 environ).

### Personnel nécessaire -

Afin de pouvoir effectuer une visite dans chaque village de l'échantillon suivant une périodicité d'environ 2 mois, il semble que l'effectif de population à suivre par agent doive être de l'ordre de 4.000 personnes (soit à peu près 40 villages). Cela conduit à prévoir les effectifs suivants d'agents d'état civil itinérant :

o/ooo

(1) Au cas où ce système présenterait de trop grandes difficultés de transport 1 canton (en entier) sur 10 pourrait être l'objet de l'observation, ou bien d'un échantillon totalement aléatoire.

Région	Population	Nombre d'agents	Secteur
Estuaire	25.000 + 23.000 + 5.900	1	1
Og. Maritime	19.500 + 19.000 + 3.700	1	2
Moyen-Ogooué	26.600 + 3.000	1	3
Ogooué-Ivindo	35.700	1	3
Woleu-N'Tem	70.000 + 4.000	2	4
Ogooué-Lolo	37.100	1	6
Haut-Ogooué	38.200	1	6
N'Gounié	73.200 + 2.500	2	5
Nyanga	31.300	1	5

Soit au total : 11 AGENTS.

### Crédits nécessaire -

L'observation doit être permanente, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur une période initiale d'au moins 12 mois, soit 14 mois en pratique de manière à ce que tous les villages aient pu être suivis durant une année pleine.

Les crédits de personnel correspondants sont donc les suivants :

$$15.000 \times 14 \times 11 = 2.500.000 \text{ C.F.A.}$$

A ceux-ci doivent s'ajouter :

- Les dépenses occasionnées par le transport des agents dans les régions où des pirogues ou pinasses devront être utilisés = 1.000.000 C.F.A.

- Les frais de mission et de transport d'un statisticien qui devrait effectuer une tournée générale (1) auprès des agents au moins deux fois par an..... 1.000.000 C.F.A.

- les frais d'impression des documents et d'exploitation des résultats ~~ce qui conduit~~ 500.000 C.F.A.

ce qui conduit finalement à prévoir une dépense globale d'environ 5.000.000 C.F.A.

(1) ce statisticien utilisera à cette occasion des véhicules lang Rover acquis pour la réalisation du recensement et de l'enquête démographique.



